

L'association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS) a pour objectif de promouvoir et développer la recherche dans le domaine du sport et de la motricité. Elle regroupe plusieurs centaines de chercheurs, enseignants-chercheurs, et étudiants, principalement issus des laboratoires des UFR STAPS. Son audience ne se limite cependant pas à la France, et un certain nombre de chercheurs étrangers font également partie de l'association. L'ACAPS organise tous les ans un congrès, et tous les deux ans ce congrès prend une envergure internationale. Le 11ème Congrès International de l'ACAPS vient de se tenir à Paris (du 26 au 28 octobre), et regroupait plus de 500 participants.

L'ACAPS publie une revue pluridisciplinaire, *Science et Motricité*, dont la principale vocation est de donner aux étudiants une tribune pour la publication de leur premier article scientifique. Elle publie également des revues de question, destinées à mettre à disposition de son lectorat une synthèse de travaux sur un thème particulier.

L'association est essentiellement pluridisciplinaire, et entend représenter l'ensemble des laboratoires, chercheurs et doctorants. Elle est un outil essentiel de diffusion des informations au sein de la communauté des chercheurs. Elle publie une lettre périodique (la « Lettre de l'ACAPS ») et dispose d'un site internet (http://www.acaps.info/) centralisant toutes les informations disponibles. Des journées thématiques destinées aux doctorants sont organisées tous les deux ans, visant à leur permettre de se rencontrer, de présenter leurs travaux, et d'accéder à un certain nombre de ressources concernant la gestion de leur carrière et la promotion de leurs recherches.

Regroupant les chercheurs des laboratoires STAPS, l'ACAPS ne pouvait être indifférente à un Forum International centré sur l'Education Physique et Sportive. La place que cette discipline scolaire a historiquement occupée dans les institutions qui hébergent nos laboratoires, le fait que nombre des travaux de nos membres portent sur l'EPS et son enseignement, la centration de l'ensemble des efforts de recherche des membres de l'association sur des objets essentiels pour l'EPS (le sport, le mouvement, l'apprentissage, la performance, l'exercice,…), ne pouvait que concerner l'ACAPS et déterminer son soutien et sa participation.

En tant qu'association scientifique, l'ACAPS n'a évidemment pas pour vocation de s'engager dans les débats axiologiques qui ne manqueront pas de traverser ce Forum International. Elle souhaite par contre que ses membres, éclairés par la démarche de rigueur et de scientificité qu'elle tente de promouvoir, puissent contribuer activement aux échanges. Attentifs à éviter les pièges qu'une attitude déductiviste étroite pourrait générer, les scientifiques ne peuvent cependant rester indifférents aux pratiques sociales qui mettent en jeu certains de leurs objets de recherche. Il ne s'agit pas de se substituer aux acteurs, mais de contribuer au questionnement grâce à une certaine prise de recul, un relatif éloignement du quotidien qui permet peut être de poser un autre regard sur les pratiques.

Didier Delignières
Professeur à l'Université Montpellier I
Secrétaire général de l'ACAPS



L'AEEPS a été présente non loin de vous et tout au long de ces derniers mois difficiles. Il était nécessaire d'être là où l'on pouvait essayer de faire entendre ce qui nous apparaît comme un apport éducatif incontournable : l'Education Physique à l'Ecole mérite que l'on consulte et que l'on entende toutes celles et ceux qui l'enseignent et la défendent depuis 1936.

« L'Amicale » est née cette année là et le Syndicat l'a suivie de peu. Ensemble il s'agissait alors de défendre et de promouvoir l'EPS en même temps que ses enseignants. Vous trouverez sur le site un article paru dans la Revue HYPER 227 de Décembre 2004 retraçant les débuts du sinueux trajet de notre profession, de ses manques endémiques d'installations et de moyens mais surtout de la difficulté à sortir de la matrice médicale. La sortie de guerre puis les années 60 nous ont tous jetés avec enthousiasme dans les bras du sport où beaucoup d'entre nous étions engagés personnellement, aujourd'hui nous sommes encore pour beaucoup « des professeurs de sport »…Il est clair que cette perspective mérite aujourd'hui d'être à nouveau mise en débat.

Ainsi, insister sur la nécessaire identification de notre profession est pour l'AEEPS au centre des actions régionales et nationales : les « Journées de Montpellier » pour ceux qui les connaissent et les Forums « L'EPS c'est bon pour la santé » qui ont réuni près de 800 personnes à Bordeaux, Paris, Rennes, Strasbourg et Valence ont, avec les conférences de certaines régions, pour but cette année et pour les prochains mois de donner une image sensiblement différente de notre métier et de la contribution essentielle que notre discipline peut apporter au sein du système éducatif notamment dans le domaine de la santé des jeunes et de la citoyenneté.

L'AEEPS souhaite en effet que soit clairement affichée l'identité du « professeur d'EPS » qui n'est pas le « professeur de sport ». Ce n'est ni le même métier, ni la même formation et, soyons clair, pas le même statut. S'il est une obligation de garder un ancrage dans les pratiques sportives les plus couramment ouvertes dans la société d'aujourd'hui, c'est un devoir que de distinguer l'approche que se donnent des enseignants qui reçoivent tous les enfants sans distinction dans un horaire obligatoire de celle des éducateurs, animateurs, entraîneurs qui voient venir à eux des adhérents volontaires. Le talent des personnes est bien sûr tout aussi respectable et leur vocation éducative souvent équivalente mais choisir de travailler dans l'école avec une mission de service public est un choix personnel autre que celui d'animer dans le cadre associatif ou territorial. Les visées éducatives et culturelles guident les choix professionnels que nous mettons au service de l'intérêt général des élèves. Nous ne faisons pas le sport que nous voulons mais l'éducation physique dont nos élèves ont besoin

Ainsi serons-nous présents lors de votre Forum de Novembre avec notre identité associative d'aide à la formation continue mais qu'il soit bien clair que, comme l'Amicale de nos fondateurs, l'AEEPS sera présente avec ses moyens spécifiques de consultation et de proposition à chaque moment où il sera nécessaire d'affirmer qu'aucune décision d'économie ne justifie que soit bradée l'éducation physique à l'école.

Un niveau de recrutement permettant de travailler en pluridisciplinarité à égalité avec l'ensemble des collègues, une formation, initiale et continue exigeante en prise directe avec des élèves et des textes institutionnels cohérents avec les difficultés annoncées des futures générations voici le minimum sur lequel nous nous engagerons dès qu'il sera nécessaire.

Pour l'AEEPS la Présidente
Mireille AVISSE
www.aeeps.org



Commission EPS

Née il y a 40 ans, l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques regroupe des conseillers pédagogiques du premier degré de toutes les disciplines (actifs et retraités), d'autres formateurs (IMF, CPD, PIUFM…), des enseignants nommés sur un poste de conseiller (faisant fonction)… Reconnue par le Ministère de l'éducation nationale comme organe de formation et peut organiser des stages de formation continue, l'ANCP est force de propositions.

Ses relations avec les différents syndicats lui permettent de développer une plate forme revendicative actualisée et conforte sa représentation nationale lors des rencontres avec le M.E.N.E.S.R. C'est à son initiative que les quatre principaux syndicats du premier degré (SNUIPP/FSU, SGEN/CFDT, SNUDI/FO et SE/UNSA) se sont retrouvés autour d'une table, pour la première fois depuis bien longtemps, afin d'aborder l'avenir de la fonction.

C'est donc tout naturellement que le CA de l'ANCP a décidé de répondre favorablement à la demande du SNEP. A l'heure où l'enseignement de l'EPS à l'école est de plus en plus remis en cause, où le statut des conseillers pédagogiques de cette discipline est contesté plus ou moins ouvertement et où les moyens de fonctionner décemment sont sans cesse rognés, il nous a paru essentiel d'apporter notre contribution à un forum qui donne à l'EPS une place centrale, à tous les âges de la scolarité et même au-delà.

Malgré les différences de fonctionnement propres à chaque département, les tâches du conseiller pédagogique EPS se multiplient. Le temps passé à régler les dossiers administratifs et le nombre des missions augmentent de façon exponentielle, trop souvent au détriment de ce qui est l'essence même de notre métier, le travail sur le terrain avec les collègues. Les différents retours que font les conseillers pédagogiques en EPS sur leurs activités de circonscription, au-delà de la diversité des fonctionnements locaux, sont en cela édifiants et s'apparentent de plus en plus à celles du généraliste : organiser l'enseignement des langues, gérer les TICE, gérer le matériel documentaire et de sciences, participer à la gestion des crédits de circonscription, former les enseignants au secourisme après avoir passé le brevet national de monitorat des premiers secours et la liste n'est pas close !

Quand le CPC/EPS trouvera-t-il le temps de construire et conduire des animations pédagogiques EPS, de soutenir la mise en œuvre d'activités nouvelles dans les classes, d'organiser la participation d'intervenants extérieurs, de répondre aux demandes d'aide (des nouveaux nommés en particulier) ? *« Le CPC se doit d'assurer sa fonction d'aide et de conseil, de permettre au maître débutant de développer une attitude réflexive sur sa pratique et une dimension sociale à son métier, et doit bénéficier d'actions de formation préalables et continues »*, nous disent les textes de 96. Il s'agit de suivre en EPS des stagiaires (T1, T2, LC), d'organiser les stages EPS du PDFC, de former les intervenants extérieurs bénévoles, d'aider à la préparation des enseignants aux examens et aux concours, d'élaborer des projets en EPS, de conduire des réunions (animations pédagogiques en EPS), d'être une personne ressource pour les demandes du terrain, de mettre en place les grands axes de la politique ministérielle en liaison avec les différents partenaires, d'élaborer des dossiers d'agrément des intervenants extérieurs et suivre leur action sur le terrain, de respecter les conditions de mise en place des activités dites « à taux d'encadrement renforcé », d'aider à l'élaboration et à la gestion des projets de sorties scolaires, de participer aux réunions départementales et académiques, de proposer des aides pédagogiques et réglementaires aux directeurs : sécurité d'équipements sportifs, aires de jeux et aménagement de cours de récréation. De quoi occuper largement un plein temps !

Comment alors concilier tout cela autrement qu'en travaillant dans l'urgence ? L'augmentation des missions et des tâches, liée à la diminution des moyens ne peut aller de pair qu'avec une dégradation du nombre et de la qualité de nos interventions. Faire « toujours plus et plus vite » aboutit à une lassitude, un désengagement et parfois (de plus en plus souvent) à un retour dans une classe.

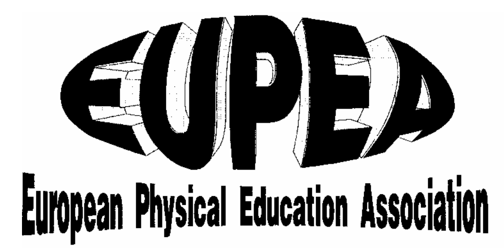
Si nous voulons hiérarchiser nos tâches en les recentrant sur nos missions premières, cela doit passer d'une part par une réelle formation initiale et continue des CPC, d'autre part par un accroissement du nombre de conseillers spécialistes de l'EPS proportionnel à celui des nouveaux enseignants.

Qu'entendons-nous par formation professionnelle de qualité ? Le tableau ci-dessous en trace les grandes lignes :

> **Formation Initiale du CPC EPS** : Inscription au PDF d'une formation minimale à la préparation du CAFIPEMF/EPS, de journées pour les CPC EPS débutant dans la fonction
>
> **Formation Continue du CPC EPS :** Elle est **essentielle** (notamment pour les petits départements) **aux niveaux départemental et académique,** dans le PAF, sous forme de séminaires, de journées, de stages, etc.

Le portrait peut sembler bien amer et les perspectives bien noires, mais ne nous y trompons pas. La fonction de CPC /EPS, plus que toute autre peut être, est un levier important pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, les pratiques d'évaluation, la prise en compte de l'élève dans les processus d'apprentissage. Notre combat n'est pas un combat d'arrière garde mais bien l'expression d'une motivation et la traduction d'une conviction forte. En diminuant notre temps de présence sur le terrain, ce sont des élèves que nous laisserons sur le bord du chemin, en particulier ceux pour lesquels l'école ne répond pas aux attentes, ceux qui ont d'autres processus d'apprentissage que visuel ou auditif (les kinesthésiques en particulier), ceux qui ont du mal à « rester en place ». Nous n'avons bien sûr pas la naïveté de croire que la présence régulière des conseillers en EPS résout tous les problèmes, mais ce dont nous sommes certains, c'est que sans EPS l'école ne répond pas à ses missions ni aux besoins de **tous** ses élèves.

Pour la commission nationale EPS de l'ANCP,
Le responsable, Philippe SEVREZ



- EUropean Physical Education Association -
- association européenne d'éducation physique -

EUPEA, qu'est-ce que c'est ?

C'est un regroupement d'associations professionnelles d'éducation physique de différents pays européens. EUPEA a été fondée en 1991 à Bruxelles. Elle travaille avec diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, différents experts et professionnels de l'EP, dans le but de promouvoir « plus et mieux » d'éducation physique dans tous les pays d'Europe. Le SNEP est membre d'EUPEA depuis sa création, et participe régulièrement à son activité. Pour la France, l'AEEPS est également membre d'EUPEA. (Site www.eupea.go.to)

Les objectifs d'EUPEA

EUPEA veut promouvoir une éducation physique de haute qualité, pour tous les enfants et les jeunes en Europe, une éducation physique qui représente le socle de l'expérience et de l'activité de toute la vie.

Les orientations d'EUPEA

L'éducation doit prendre en compte le développement complet et le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune. L'éducation physique apporte une contribution originale à cette formation de tous les élèves et contribue à leur développement physique, social, affectif et cognitif. Une éducation physique de qualité, c'est un programme et une programmation d'activités organisant l'enseignement et visant les apprentissages tout au long de l'année scolaire.

Pour des programmes d'éducation physique de qualité en Europe

Dans le respect de l'identité culturelle de chaque pays, chaque élève, quels que soient ses capacités, son genre, son origine ethnique ou culturelle, a droit à un enseignement d'éducation physique qui se fixe au minimum les objectifs suivants :

- L'acquisition d'un large socle de culture physique et de connaissances sur le champ de l'éducation physique,
- La croissance et le développement de l'individu,
- La prise de conscience et la compréhension de l'importance d'un style de vie sain,
- Le développement de l'estime de soi dans la pratique physique,
- L'acquisition d'« habiletés sociales » telles que la capacité à résoudre des problèmes et à coopérer avec les autres dans la pratique du sport et de l'activité physique,
- L'opportunité pour chacun de se construire comme participant, libre et responsable, à la culture sportive,
- La construction pour toute la vie d'un intérêt, d'un engagement et d'une affinité pour l'activité physique.

La « Déclaration de Madrid » (27 octobre 1991)

C'est l'acte fondateur d'EUPEA. Elle affirme :

1) Il y a nécessité de promouvoir et défendre l'éducation physique comme une discipline importante de l'école:

« Pas d'éducation sans éducation physique ».

Pour cela, il faut :

1.1 Faire en sorte que l'enseignement de l'éducation physique soit effectif ou renforcé durant toute la période de scolarité obligatoire.

1.2 Mettre en évidence la contribution de l'éducation physique dans les formations post-obligatoires

1.3 Augmenter les horaires de l'éducation physique obligatoire à l'école

- 1.3.1 Dans le 1er degré : une séance d'EP chaque jour,
- 1.3.2 Dans le second degré : 3 heures d'EP par semaine conformément à la charte européenne.

1.4 Faire en sorte que l'éducation physique, composante importante de l'éducation à l'école primaire, soit dispensée par des enseignants qualifiés dans cette discipline, dans le respect de la spécificité de chaque pays.

2) Il faut promouvoir l'éducation physique, dans ses composantes théoriques et pratiques, comme une discipline d'enseignement à part entière.

3) Il faut développer les échanges d'informations sur l'EP en Europe comme outils pour valoriser l'EP auprès des gouvernements, et auprès des instances et organisations européennes.

4) Il faut explorer l'idée d'un « programme européen de base » pour l'éducation physique et faire en sorte de créer les conditions de sa mise en application.

5) Il faut développer la formation continue des enseignants d'éducation physique d'Europe, par des cours, des conférences, des travaux pratiques, avec l'aide et le financement des gouvernements nationaux et des institutions européennes.

6) Il faut développer les liens entre les organismes européens influents et les organisations dont le champ d'activité est l'éducation physique.



Association loi 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Femmes, Mixité, Sports a été créée en 2000, suite aux assises nationales du sport féminin.

Association indépendante de tout courant politique, elle se donne comme objectif de

- Promouvoir et défendre l'accès des filles et des femmes :
    - A tous les niveaux et formes de pratiques sportives dans toutes les disciplines
    - Aux postes de dirigeants à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation du sport
- De dénoncer systématiquement les comportements discriminants et d'intervenir contre leurs auteurs,
- D'exercer une influence auprès des institutions, des médias, des mentalités pour faire évoluer la place des femmes dans le sport.

Aujourd'hui, compte tenu des politiques nouvelles initiées par le CNOSF d'un côté et le MJSVA de l'autre en direction du développement du sport féminin et d'une meilleure implication des gemmes dans le sport, elle représente un groupe d'experts susceptibles de participer à toutes actions mises en place et elle veille à ce que les actions suivent les déclarations. Elle exerce une pression constante auprès des médias et des institutions pour une meilleure visibilité des femmes dans le sport.

Pour réaliser au mieux toutes ces missions, l'association cherche à développer des structures au plan des régions et le site Internet « Femixsports.fr » en cours d'élaboration sera ouvert début décembre.



Créé en octobre 1978, le Groupement National des Clubs Omnisports (GNCO) naquit suite au colloque de Boulogne-Billancourt (ACBB) qui mit en évidence la spécificité des clubs omnisports et de leurs problèmes. Agréé par le Ministère depuis sa fondation, il décide, à l'A. G. de Mérignac (SAM), en novembre 1988 de se transformer en Fédération Française des Clubs Omnisports qui deviendra membre du C.N.O.S.F. Depuis 1995, les clubs unisports peuvent adhérer à la fédération.

La mission de la FFCO est complémentaire à celle des autres fédérations sportives, notre vocation est de nous situer **au cœur de la gestion du club pour informer, défendre, promouvoir, aider à s'organiser, proposer dialogues, échanges d'expériences, entraide, assistance, former, agir**. Si l'adhésion à la Fédération signifie accompagnement, assistance, conseils, la FFCO s'est depuis longtemps engagée, à partir des questions posées à nos adhérents, au sport, sur les grands enjeux qui le traversent.

L'omnisports au XXIème siècle peut être une bouffée d'air frais pour le sport mais pour cela, il ne faut pas l'asphyxier !

Le sport souffre de trop de verticalité. Pour répondre aux besoins, pour faire face aux enjeux, au poids de l'argent, des médias, à la banalisation du dopage, aux dérives de l'olympisme, il a besoin d'horizontalité, de transversalité, de lieux de réflexions, d'échanges et d'actions en lien avec la pratique mais dans une vision plus globalisée.

Parce qu'il ne situe pas seulement son action au niveau de l'organisation de pratiques ou de l'émergence d'une élite, parce qu'il est organisé localement au plus près des acteurs, le club omnisports peut, aujourd'hui, être le lieu naturel pour :

- Construire une réflexion globale sur les A.P.S., et ainsi « **revivifier** » le sport, être le cadre pertinent pour organiser et penser le sport en prise avec le mouvement de la société,
- Prendre en compte les dimensions citoyennes, humaines, établir un lien social, le « **vivre ensemble** » dans la pratique, au quotidien.
- Développer une éthique en construisant des solidarités nouvelles, véritables, sans discrimination, hommes/femmes, sport riche/sport pauvre, sport de masse/sport d'élite, être un rempart contre les communautarismes, l'exclusion, les violences...
- Promouvoir des expériences uniques : écoles multisports pour les enfants, activités de loisirs pluridisciplinaires, fêtes et animations diverses…
- Etre une réponse aux problèmes liés à **l'intercommunalité**, aux nouveaux enjeux nés de la décentralisation.

Il ne se décline pas sur un modèle unique ; les clubs omnisports ont une grande diversité d'origine, de tradition, d'implantation, de liens/distanciations avec leurs structures de rattachement. Cette diversité montre aussi sa capacité d'adaptation, de renouvellement.

Aujourd'hui plusieurs structures nationales, avec lesquelles nous entretenons de bons rapports, représentent la pluralité (affinitaire, géographique, professionnelle…) du fait omnisports, la FFCO est la seule Fédération « généraliste » qui tente de **faire vivre cette large diversité comme une richesse** pour avancer ensemble.

Pour évoluer, le sport a **besoin de plus de démocratie** : une fédération comme la notre n'est pas née de la nécessité de coordonner des structures pyramidales verticales, pour donner une cohésion

minimale. Ses structures de base sont les clubs, représentés directement dans nos instances nationales.

La reconnaissance des droits et des devoirs des salariés du secteur est aussi un garant de la reconnaissance, à part entière, du sport dans la vie sociale.

Au colloque de Nanterre (ESN), « **Sport, Travail, Emploi** », construit à notre initiative, se sont rencontrés, pour la première fois, en 1997, les différents acteurs (MJS, Ministère de l'emploi, confédérations syndicales, mouvement sportif, juristes…) concernés par ce chantier. A la suite de ce temps fort, nous avons participé (vice-présidence), en tant qu'organisation d'employeurs, à la constitution du COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif) présidé par le CNOSF.

La signature récente de la **Convention Collective Nationale du Sport** est un élément majeur pour notre champ professionnel et nous nous félicitons d'avoir pleinement contribué à cette avancée sociale en nous engageant, dès le début des négociations(1998), au sein du COSMOS

La CCN du Sport marque une reconnaissance forte du secteur sportif, de ses dirigeants, de ses salariés et indique clairement qu'il n'y a pas ambiguïté avec le secteur de l'animation. De plus, il s'agit d'une convention omnisports unique ce qui convient d'autant plus aux problèmes posés.

Ce texte est naturellement un compromis entre les propositions initiales des salariés et des employeurs ; le travail accompli est important mais celui qui reste à accomplir l'est encore plus, car une Convention collective vit, évolue.

Pour, maintenant, préparer sa mise en place, dès son extension venue, **la question des moyens reste posée** : L'Etat va-t-il prévoir et financer les mesures d'accompagnement nécessaires dans un secteur où les associations ont une mission de service public ? Des aides interviendront-elles pour amortir le coût, non négligeable pour un club, dans un contexte déjà marqué par l'abandon des emplois-jeunes, alors que nous avions souligné, lors de leur mise en place, tous les risques ? Ou devra-t-on, une nouvelle fois, se tourner vers le porte-monnaie des adhérents ?

Notre action s'inscrit dans une claire vision du rôle et de la place du service public, de la nécessité de sa défense, de sa modernisation, de l'enjeu qu'il représente.

« **Quand l'éducation physique et sportive à l'école est en danger, ce sont le sport, la vie des clubs, leur mission qui sont en danger !** », la Fédération, tous nos dirigeants présents aux A.N.S. ont signé l'appel lancé par le SNEP-FSU (Syndicat national de l'éducation physique) intitulé « Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation »

« Quel avenir pour les Directions Départementales Jeunesse et Sport (DDJS) ? » Ainsi interpellions-nous, par communiqué, l'Etat, lors de notre dernière A.G. de La Seyne sur mer (CSMS) ; nous concluions : afin de répondre, au plus près des citoyens, aux besoins et aux enjeux posés aux différents acteurs de ce secteur, **plus de moyens humains et financiers sont nécessaires pour conserver des DDJS, utiles et efficaces.**

Un autre olympisme reste à inventer.

Pour la candidature de PARIS 2012, nous disions : « Avec l'omnisports, jouer gagnant pour Paris 2012 ! » et précisions : il est absolument nécessaire de défendre à cette occasion l'éthique du sport, une véritable mobilisation populaire autour des jeux, afin que cette candidature soit la première pierre pour reconstruire des Jeux Olympiques du partage, de l'espoir, de l'égalité, dans le cadre d'une autre mondialisation. En ce sens, nous analysons aussi l'échec de cette candidature comme la traduction de « l'incapacité persistante à donner sens à une candidature française » de renouveau.

Les clubs omnisports dont sont issus la grande majorité des médaillés, doivent agir pour redonner sens à un olympisme humaniste, solidaire. A Londres, des points doivent être marqués en ce sens. La France peut travailler, avec tous, à un **nouvel «Appel de Paris », fondé sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.**

Le choix du sport humaniste

Ecole de la vie, moyen d'insertion, composante de l'éducation, facteur d'identification à la collectivité, le sport est lieu d'expression. L'opposition formelle entre populisme incolore et élitisme ravageur masque les deux facettes, qui se renforcent mutuellement en s'alimentant l'une l'autre, d'une seule et même vision. Face à la marche forcée vers une société à deux vitesses, comment **sortir des faux débats** et combattre les ségrégations dans tous les champs de l'activité sportive ?

Il s'agit de participer à la reconstruction du sport comme un phénomène social total, du sport de tous au sport de création. Comme en toute activité humaine, il y a bien clivage dans le sport, dans les logiques et les modèles mis en oeuvre : le choix n'est pas celui d'un sport pauvre contre un sport riche, **c'est celui des moyens et de la qualité au service de tous, en conservant l'homme au centre de la démarche**.

Voilà donc, parmi nos orientations, nos idées, parmi les pistes de travail, les utopies qui sont ouvertes pour le développement du sport dans notre pays, quelques points que nous voulions développer pour être une des « 1000 voix pour l'Education Physique et le Sport »qui se feront entendre lors du forum international organisé par le SNEP-FSU.

Gérard PERREAU-BEZOUILLE
Co-président de la Fédération Française des Clubs Omnisports (F.F.C.O.)

15 octobre 2005



La FNOMS a coutume de reprendre à son compte l'évidence que « tout commence à l'école », à l'école de la République, s'entend, où les principes de liberté, d'égalité et de fraternité sont affirmés. Et cela est valable pour l'éducation physique, matière d'enseignement à part entière capable au même titre que les autres disciplines d'acquérir savoir et savoir-faire, et le sport dont l'approche et la pratique dans les associations scolaires jette les bases d'une hygiène de vie et de la citoyenneté.

Liberté : une EPS et un sport émancipateurs de l'individu et du groupe. Egalité : une EPS et un sport pour tous quels que soient leur niveau physique, leur sexe, leur origine, leur handicap. Fraternité : une EPS et un sport fondés sur les relations humaines, le respect, la convivialité.

C'est pourquoi la FNOMS soutient l'initiative du SNEP d'organiser un Forum sur l'Education Physique et Sportive, éducation du corps mais aussi éducation au corps, c'est-à-dire éducation « tout court ». C'est pourquoi la FNOMS encourage ses adhérents à y participer et à en diffuser l'information autour d'eux.

Mais il ne suffit pas d'affirmer ces principes, aussi généreux soient-ils. La vigilance, on l'a vu, est nécessaire afin que ne soit pas remise en cause la place de l'EPS dans l'enseignement. C'est une action au quotidien et la présence au sein des Offices du Sport que fédère la FNOMS de représentants du milieu scolaire (enseignants, parents, responsables syndicaux et associatifs), la priorité qu'accordent les municipalités à l'accès des installations sportives aux classes sont autant de garanties que nous nous attachons à encourager et à défendre.

Groupe Français d'Education Nouvelle

Mouvement de recherche et de formation en éducation

Issu de la Ligue Internationale de l'Education Nouvelle, le G.F.E.N. a été créé en 1922 à l'initiative de savants et d'éducateurs qui ont senti l'urgence de lutter contre l'acceptation fataliste de la guerre comme solution et des inégalités comme naturelles entre les hommes. De nombreux éducateurs, au sein du GFEN, ont nourri leurs recherches de la pensée de précurseurs universels tels que, Pestalozzi, Jacotot, Montessori, Decroly, Makarenko, Korczak, Bakulé, Freinet, Piaget, Freire. Paul Langevin, Henvi Wallon, Gaston Mialaret, Robert Gloton, Henri Bassis, qui ont été présidents, ont également contribué à forger l'identité actuelle de ce Mouvement de Recherche et de Formation en Education.

Le GFEN affirme que l'éducation, bien que liée au domaine économique et social, ne saurait être soumise à ses injonctions. Il interroge la notion de réussite scolaire actuelle faite la plupart du temps au prix d'une normalisation, d'une souffrance subjective et de la négation de l'autre et combat un déficit de démocratie dans les pratiques éducatives comme dans la société.

Le GFEN défend, contre l'esprit de fatalité, l'idée que l'homme est responsable de son histoire ou qu'il peut le devenir. Son pari philosophique se fonde sur le fait que tous les hommes, les enfants des hommes, comme les peuples ont des potentialités immenses trop souvent insoupçonnées et sacrifiées, pour comprendre, créer et agir, pour auto socio construire un savoir vivant, opératoire, transformateur. Ce pari du « **tous capables** » bouleverse et travaille les conceptions dominantes du savoir et de la création et les modes de transmission des savoirs et de la culture. Il interroge les critères usuels de réussite et d'échec, dénonce toute idéologie des dons et du handicap socioculturel. Il élabore des idées et des pratiques qui soient leviers d'émancipation solidaire et qui restituent leur sens aux valeurs de fraternité et de démocratie.

Le GFEN intervient sur tous les terrain de l'éducation, dans les école…de la maternelle à l'université, dans tous les lieux de travail, de culture et de création, auprès des publics en difficultés, dans la formation des adultes, avec les associations, dans les quartiers… Le GFEN publie des revues (*Dialogue…)* et de nombreux livres.

(www.gfen.asso.fr)





La Ligue de l'enseignement et sa fédération sportive scolaire USEP apportent leur soutien au Forum International de l'Education Physique et du Sport d'autant que celui-ci s'inscrit à un moment où deux textes viennent d'être adoptés par notre mouvement :

- « Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous »
- « Perspectives nationales de développement USEP »

Abordées sous l'angle de six repères pour la période 2005 – 2009, ce deuxième texte constitue une des contributions de notre confédération au Forum.

L'ancrage sur l'école

Chargée d'une mission de service public et à l'appui de la convention qu'elle a signée avec le ministère de l'éducation nationale, l'USEP inscrit son action :

- en temps scolaire et hors temps scolaire
- dans le cadre de rencontres sportives scolaires
- dans une dimension éducative et sociale

« L'USEP accompagne et facilite les projets des écoles maternelles et élémentaires tout en les enrichissant »

La dynamique des acteurs

L'USEP favorise et suscite l'engagement et l'échange entre adultes dans des projets associatifs :
- enseignants volontaires et soucieux d'une réelle liberté pédagogique
- parents ou autres adultes ayant envie d'agir avec et pour l'école laïque

« L'USEP offre une formation tout au long de la vie, valorise et fait reconnaître l'engagement auprès de l'école publique »

L'affirmation du sport scolaire

La rencontre est constitutive du sport. Elle est un maillon essentiel du sport :
- l'enfant y occupe systématiquement une place et un rôle central
- le travail en classe s'y trouve enrichi pour la réussite de tous les enfants
- les pratiques y sont adaptées et accessibles à tous, filles et garçons, valides et non valides …
- les activités physiques y sont multiples, multiformes et qu'elles sont motivées par le plaisir
- sa dimension couvre le local, le national et l'international

« L'USEP c'est le sport scolaire des écoles primaires publiques »

La construction de partenariats

L'USEP participe au développement local avec :
- des interlocuteurs institutionnels
- le mouvement sportif
- les mouvements associatifs et pédagogiques
- des partenaires économiques

« L'USEP veut participer à l'ouverture maîtrisée de l'école publique à son environnement »

La nécessité des mutualisations

L'USEP est un centre de ressources pour la mise en œuvre de projets éducatifs :
- mise à disposition d'outils dans les domaines sportifs, associatifs et pédagogiques
- production de documents issus d'expériences vécues
- valorisation d'actions réussies

« L'USEP et l'école doivent agir en complémentarité »

Le maillage des territoires

L'USEP s'inscrit dans l'ensemble des espaces territoriaux :
en s'adaptant à leurs évolutions
- en désenclavant certains territoires
- en mettant en réseau les associations d'écoles

« L'USEP est proche de l'école, où qu'elle soit »

L'USEP mode d'emploi

Fédération sportive scolaire d'enfants regroupant 785 000 adhérents, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré est chargée d'une mission de service public.

Elle a pour ambition de former des pratiquants sportifs capables de participer à la vie de la cité, par la pratique sportive, par la participation effective des enfants à la vie statutaire de l'association scolaire.

Ainsi l'U.S.E.P. forme des citoyens sportifs, "capables de penser leurs pratiques par eux-mêmes, de prendre part à la vie de la cité, de se donner des règles, de définir des droits et des devoirs. Des personnes capables de détenir une part de contrôle démocratique."

Dans le temps scolaire

- L'USEP aide l'école à élaborer des contenus d'enseignement,
- L'USEP aide l'école à organiser des rencontres qui finalisent les acquisitions en E.P.S,
- L'USEP crée les conditions d'une vie associative scolaire,
- L'USEP contribue à la formation des maîtres.

Hors temps scolaire

- Elle anime une vie associative
- Elle organise des activités ou des rencontres qui prolongent la mission de l'Ecole.

Tout licencié USEP adhère à la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire complémentaire de l'école publique. L'USEP est la fédération sportive scolaire de la Ligue de l'enseignement

www. laligue.org - www.usep.org



Le CEIPEPS et les éditions EPS :

une vigilance constante sur l'évolution de l'éducation physique et du sport

En bref

Le Comité d'étude et d'information de l'éducation physique et du sport est une association loi 1901 fondée en 1950. Il a pour objet de diffuser l'information, les expériences, les savoir-faire et les connaissances aux intervenants professionnels ou volontaires dans le domaine du sport et de l'éducation physique. Il est le support juridique des éditions Revue EP.S et se trouve sous la tutelle des deux ministères des sports et de l'éducation nationale, depuis sa création. Depuis l'après-guerre, il exerce une vigilance constante sur l'évolution de l'éducation physique et du sport, en France, en Europe et dans le monde. Une vigilance nécessairement plus aigue dans les années 1990 après, l'intégration européenne, la crise de l'éducation physique scolaire, le sommet de Berlin en 1999, et le renforcement de la mondialisation.

Objectifs du comité

L'association a pour objet (article 2 des statuts) :

- de mettre en œuvre tous les moyens d'informations propres à servir au développement et au rayonnement de l'éducation physique et du sport
- de favoriser la connaissance mutuelle de tous les intervenants de l'éducation physique et du sport en facilitant l'échange de leurs expériences et de leurs savoirs

Evolution du comité

Tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, la revue EPS et les collections d'ouvrages ont témoigné avec attention, constance rigueur et fidélité de l'évolution de l'éducation physique scolaire et du sport dans la société. Ce faisant elle a contribué à construire une culture et un réseau professionnels qui n'ont pas d'équivalents.

Revue après revue, livre après livre, une culture s'est conçue et transmise par et pour l'ensemble des professionnels. Une construction collective qui s'est réalisée en rendant compte des expériences pédagogiques, des témoignages d'enseignants et d'entraîneurs, des données empiriques issues d'enquêtes, des connaissances issues des sciences et des techniques, des pratiques dominantes et marginales, des politiques éducatives et sportives, des contextes sociaux et sociétaux. Ainsi dès 1950



les auteurs tentaient de joindre l'expérience de terrain et la méthode scientifique en rendant compte de la constitution de groupes d'élèves en fonction de leur valeur physique.

Au fil des collaborations entre auteurs, rédacteurs, éditeurs, directeurs de collection, équipe de direction, un réseau s'est tissé. Il associe des collaborateurs nationaux, européens et internationaux. Ainsi dès 1952 parmi les sujets de réflexion trouvait-on « le sport, phénomène social » ou « l'adaptation des méthodes étrangères à l'éducation physique française ».

Quatre étapes importantes ont marqué la création et jalonné l'évolution du comité :
Avant 1950 : Publication de notes techniques et pédagogiques par l'amicale des anciens élèves de l'ENSEPS (École Normale Supérieure d'Éducation Physique et Sportive)
En 1950 : Création du comité d'étude et d'informations de l'éducation physique et du sport, Publication du premier numéro de la revue : EPS, n° 1, juillet-août 1950 ; soutien des pouvoirs publics, soutien du CNOSF et des fédérations
1988-1993 : Une mission d'évaluation, le soutien du monde du sport et de l'éducation physique, une décision judiciaire confortent la revue dans sa mission de service public.
2000 : cinquantième anniversaire EP.S dans les locaux du comité national olympique et sportif français, hommage à Jean Vivès.

Actions du comité

La vocation du comité est avant tout pédagogique et depuis 50 ans il a su augmenter et développer le nombre de ses départements d'intervention dont les responsables ou animateurs sont nécessairement des pédagogues convaincus de leur mission de service public. Trois départements travaillent à celle-ci :

Le département des éditions « Revue EPS », dirigé par Claudine Leray gère les éditions dans le cadre de la politique éditoriale et rédactionnelle définie par l'Association. Ce département édite et diffuse :
- Deux revues :
  - La revue *EP.S* : revue technique et pédagogique de tous les intervenants de l'éducation physique et du sport (tirage 22000 exemplaires ; 6 numéros par an)
  - La revue *EPS1* : la revue de l'éducation physique et sportive, des activités sportives et des pratiques corporelles pour les enfants de 3 à 11 ans (tirage 13000 exemplaires, 5 numéros par an)

- Des ouvrages, pour une contribution à la formation initiale et continue de tous les intervenants des domaines de l'éducation physique et du sport, publiés dans le cadre de 21 collections telles que : « De l'école…aux associations », « Dossiers EPS », « Archives et mémoire », « Biologie et médecine du sport », « Essai de réponse », « Des jeux aux sports », « Pour l'action », « l'EPS en poche », etc.

Le département des technologies nouvelles a pour fonction de développer et d'actualiser le site internet, d'éditer des logiciels de recherche documentaire et des CD-ROM adaptés aux besoins des enseignants et des entraîneurs. En 2005-2006 le site deviendra plus interactif pour mieux répondre aux attentes du public des étudiants, enseignants et entraîneurs.

Le département colloques et stages est dirigé par le bureau de l'Association ce département. Il a organisé :
En 1994 : les journées sciences humaine set sciences de la vie
En 1995-1996 : les rencontres chercheurs-praticiens, les journées nationales de Marly.

Politique éditoriale

Quatre objectifs organisent la politique éditoriale entre 2005 et 2008.

- Recentrer la politique éditoriale sur l'enseignement du sport dans les différents contextes d'intervention : école, fédérations, associations

- Développer la dimension sportive : rubrique, dossier, collaborations avec le CNOSF, l'Académie olympique, le ministère des sports.

- Faire évoluer les revues dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités locales : développement du réseau des correspondants et des auteurs potentiels ; mise en place de comités territoriaux, association des différents partenaires de l'éducation physique et du sport (enseignants, étudiants, inspecteurs pédagogiques, mais aussi représentants locaux du ministère des sports, association des responsables des services communaux des sports, etc.).

- Développer la communication entre les partenaires du sport et de l'éducation physique.
- Débattre de l'évolution de l'éducation physique et du sport dans un contexte d'intégration européenne et de mondialisation.

La dimension internationale

La perspective internationale a toujours occupé une place majeure dans les travaux du comité et des éditions. La vigilance sur l'évolution de l'éducation physique et du sport dans le monde depuis l'après seconde guerre mondiale a donné lieu à de nombreuses études

L'étude du contexte international a porté notamment sur : les journées d'étude internationales (1955), la création d'une académie olympique internationale (1965), les jeux mondiaux universitaires (1967) ou des handicapés physiques (1970), les jeux olympiques d'hiver et d'été, le droit et à la réglementation internationale (1993), le sport dans les relations internationales (1994), l'analyse des textes de de Coubertin (1996) l'étude de l'évolution de l'éducation physique dans le contexte international après le sommet de Berlin (2004).

L'étude du contexte européen a porté notamment sur : les échanges entre Est et Ouest (1962), les divers championnats sportifs (athlétisme 1950, 1959, hand-ball, 1974, football, 1997). Elle a donné lieu à une série de dossiers sur l'éducation physique en Europe (1974) puis à la fin des années 80 un ensemble de dossiers « objectif 1992 » sur chaque pays de l'Union. Plus récemment elle a porté sur les initiatives intergouvernementales comme l'année européenne de l'éducation par le sport (2004) ou l'année internationale du sport et de l'éducation physique, ou encore l'implantation des accords de Bologne dans les sciences du sport (2005).
Les autres continents ont aussi été l'objet d'études. L'Amérique du Nord (de l'étude de l'éducation physique aux USA en 1955 jusqu'aux jeux d'Atlanta, l'éducation physique québécoise, 1993)L'Amérique du Sud (études su le Chili, 1955, 1956, sur le sport au Mexique, 1969, à Cuba, 1971, plus récemment les STAPS aux Antilles, 1996. L'Asie (l'éducation physique et le sport au Japon, 1965, une série d'articles sur l'éducation physique et le sport en Chine , 1967-71-77, plus récemment sur les sports de combat en Chine et au Japon,1994). L'Australie (de l'entraînement des nageurs australiens, 1959, jusqu'à l'implantation de la filière STAPS en Océanie, 2003). Le Moyen-Orient (de l'éducation physique en Iran, 1972, jusqu'à celle d'Israël, 1993). L'Afrique (du sport en Afrique du sud jusqu'à l'éducation physique après l'apartheid, 2004, ou les développements récents au Sénégal, 2004).

Un nouveau contexte

Mais l'actualité de l'éducation physique et du sport de l'enfance et de la jeunesse du monde incite à redoubler de vigilance. Les initiatives intergouvernementales de 2004 et 2005 ne doivent pas cacher la délicate actualité de ces disciplines. L'enquête de Hardman et Marshall, le sommet de Berlin de 1999

organisé par l'ICSSPE, puis le MINEPS III de Punta del Este avaient relayés la diminution des horaires, la réduction des objectifs, souvent l'absence de formation des maîtres ou d'installations. Certes la situation diffère selon les régions du monde. Les pays en voie de développement notamment en Afrique ou en Asie restent très défavorisés. Mais après la chute du mur de Berlin, dans un contexte de décentralisation, d'intégration européenne et de mondialisation, l'éducation physique et le sport constituent des cibles fragiles. Après les organisations intergouvernementales, il revient aux organisations non-gouvernementales d'étudier de près les évolutions à venir. En poursuivant sa tâche d'information et de connaissance le CEIPEPS conservera sa vigilance. C'est pourquoi il s'associe au forum international des ONG françaises sur l'éducation physique et le sport.



Motivations pour la participation au forum

Sport Sans Frontières souhaite participer au Forum International du Sport et de l'Education Physique pour échanger avec les acteurs du sport en France. Elle présentera son travail dans le domaine de l'Education, de la Socialisation et de la Prévention par le sport sur la base de ses actions menées en Afghanistan et au Kosovo auprès d'enfants de la guerre, au Sénégal et en Bolivie auprès d'enfants travailleurs qui pour beaucoup vivent dans la rue, ou encore en France auprès de jeunes collégiens des quartiers difficiles.

L'association souhaite également partager son expérience dans le domaine de la Sensibilisation des jeunes à la Solidarité Internationale par le sport. Elle présentera le Tour de France de son bus Sport Sans Frontières et l'initiative "Ecole Solidaire" qui sera proposée dès l'année prochaine pour accompagner les jeunes vers un engagement dans des actions de citoyenneté et de solidarité par le sport.

Présentation de Sport Sans Frontières

Sport Sans Frontières est une Association de Solidarité Internationale, apolitique et non confessionnelle. Fondée le 16 septembre 1999, elle est déclarée d' « intérêt général », et agréée par le Ministère des Sports.

Sport Sans Frontières met en œuvre des programmes d'éducation et de développement par le sport qui permettent chaque année à des milliers d'enfants en situation difficile en France et dans le monde de se construire et de s'épanouir. Ce sont 40 personnes réparties dans 7 pays (Afghanistan, Bolivie, Sénégal, Inde, SriLanka, Maroc et Kosovo) et en France qui oeuvrent auprès des publics en difficultés et en collaboration avec les acteurs locaux partenaires.

Notre engagement

Tout enfant a le droit de jouer et de faire du sport. Le sport et le jeu sont des activités essentielles pour la croissance et l'épanouissement d'un enfant. Or tous n'y ont pas accès, c'est le cas de milliers d'enfants dans le monde vivant dans des conditions difficiles (les enfants qui travaillent, les enfants des rues, les victimes de conflits…). Certains n'ont pas même accès au système éducatif classique, la pratique d'activités ludiques et sportives devient alors un support majeur dans la construction de l'enfant.
Sport Sans Frontières s'engage à défendre ce droit fondamental : tout enfant, quelque soit sa condition sociale et son contexte de vie, doit avoir le droit de jouer et de faire du sport.

Le sport peut participer à la réduction des inégalités. Le sport favorise le rassemblement, le dialogue, le rapprochement entre les peuples. Il est un outil efficace pour rassurer et stabiliser les plus faibles, et se présente comme un gage d'équilibre et d'épanouissement des individus. Le sport

constitue une nouvelle réponse au développement éducatif et social des populations, et plus particulièrement, celles en situation difficile.
Sport Sans Frontières s’engage à promouvoir l’éducation par le sport en direction des publics en difficultés pour participer activement à la réduction des inégalités dans le monde.

Nos actions de solidarité internationale

- **Rendre le sport accessible à tous.**
  Sport Sans Frontières accompagne les acteurs locaux dans l’organisation de la pratique sportive pour permettre son accès dans les meilleures conditions. En collaboration avec ses partenaires locaux, Sport Sans Frontières intervient dans la construction et la réhabilitation d’infrastructures sportives, elle apporte les équipements et le matériel sportif nécessaires à la pratique. Les animateurs sportifs sont recrutés localement et formés par les expatriés aux métiers d’animateurs sportifs, et à la gestion et à l’utilisation de l’activité sportive dans un cadre éducatif d’accompagnement social.

- **Utiliser le sport à des fins éducatives et sociales pour accompagner le développement social des individus et des communautés.**
  Les équipes de Sport Sans Frontières accompagnent les acteurs sociaux locaux (foyers, associations d’aide à l’enfance, conseils de quartiers) et/ou les organisations internationales présentes dans le pays, dans l’utilisation du sport, à des fins éducatives et sociales. Ensemble, ils conçoivent des modules de formation « *éducation par le sport* » pour accompagner la résolution de problématiques psychosociales des publics bénéficiaires (projection, confiance en soi, valorisation de soi, rapport .au corps, rapport à l’autre…).
  Les animateurs formés encadrent eux-mêmes les séances de sport, et mesurent l’évolution psychosociales des enfants grâce aux outils de suivi conçus avec les accompagnateurs sociaux locaux. Pour favoriser le rassemblement, le dialogue social au sein et entre les communautés, et sensibiliser le public à des problématiques liées à la santé, à l’hygiène, à l’environnement (…), les animateurs organisent des tournois citoyens conçus en deux temps : une séance de sport, suivie d’une séance de discussion sur le thème choisi. Ces tournois citoyens impliquent de nombreuses structures locales travaillant dans ces domaines de sensibilisation et de prévention.

Exemples de programmes mis en place par Sport Sans Frontières
Afghanistan: Chaque semaine, 80 jeunes femmes de Kaboul participent à des séances de Karaté encadrées par des animatrices afghanes recrutées et formées par SSF. Le sport permet à ces femmes de reprendre confiance en elle, de se réapproprier leur corps et de s'affirmer à travers la pratique. Ce sont également des centaines d'enfants de la rue, victimes de la guerre, qui bénéficient d'animations sportives. Celles-ci s'intègrent dans le processus d'accompagnement éducatif de l'enfant mis en place par les associations et les foyers qui les encadrent.
Bolivie: Des centaines d'enfants défavorisés de la banlieue de LaPaz participent aux activités ludiques et sportives animées par les équipes d'éducateurs boliviens formés par SSF. Ces activités apportent des moments de joie aux enfants marginalisés qui travaillent dans la rue. Le sport est un outil efficace pour resocialiser ces enfants.
Kosovo: Les tournois multiethniques organisés par SSF à Mitrovica permettent la rencontre et le dialogue entre les jeunes albanais, serbes, et roms du Kosovo. Football, Basket, Volley, quelque soit l'activité choisie, le sport contribue à favoriser l'échange et le rapprochement entre ces communautés.

Sénégal: 200 enfants des quartiers pauvres de Saint-Louis suivent deux fois par semaine des cours de soutien scolaire gratuits, suivis d'animations ludiques et sportives. Le sport est non seulement un moyen de capter ces enfants pour leur donner une chance de progresser à l'école, mais il est aussi un vecteur efficace pour transmettre les valeurs liés au respect de soi et des autres, et pour sensibiliser sur des thèmes majeurs liés à la santé, à l'hygiène et à l'environnement.



Les Clubs Universitaires au carrefour de l'Université et de la Cité

Les clubs universitaires organisent des activités physiques et sportives de qualité et adaptées pour toutes les catégories de la population dans le respect de l'éthique universitaire.

UN PEU D'HISTOIRE AUTOUR DES QUESTIONS D'ETHIQUE SPORTIVE

L'UNCU (Union Nationale des Clubs Universitaires) est une fédération de 46 clubs omnisports, regroupant quelque 80.000 licenciés. Ses activités concernent à la fois le sport-loisir et le sport de compétition. Organisatrice depuis de longues années de Centres de Loisirs Sans Hébergement à dominante sportive (CLSH), l'UNCU accueille pendant les vacances et pendant l'année scolaire des milliers d'enfants et d'adolescents. En même temps, elle s'investit sans réserve dans la formation d'athlètes de très haut niveau : à chaque olympiade elle a compté au moins un et généralement plusieurs médaillés olympiques.

Dès leur création, les plus anciens clubs universitaires (certains ont plus d'un siècle) se sont placés sous le signe de l'éthique sportive. Nés dans les convulsions qui ont accompagné en France la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et la naissance du syndicalisme ouvrier, ils devaient permettre aux étudiants de participer aux compétitions civiles, mais se fixaient surtout comme objectif de défendre les valeurs propres au sport, alors que celui-ci avait tendance à devenir le lieu d'affrontements violents,- politiques, religieux, syndicaux ou sociaux.

Un siècle plus tard, grâce à la télévision, beaucoup de compétitions sportives de haut niveau sont devenues des spectacles diffusés à l'échelle de la planète. Si les enjeux économiques aujourd'hui ont tendance à prendre le pas sur les enjeux idéologiques, les uns et les autres imposent trop souvent leurs exigences aux dépens de l'éthique et de l'esprit sportifs. Les déviances qu'ils induisent peu à peu contaminent tous les niveaux de pratique.

Forte de ses attaches universitaires et d'une vocation tournée dès l'origine vers l'éthique sportive, l'UNCU s'est résolument engagée dans la voie de la réflexion et de l'éducation pour participer activement à la réaction contre ces dérives. Organisatrice, avec l'USJSF (Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France) depuis près de 25 ans et sans interruption, de l'Université Sportive d'Eté, elle s'y est notamment interrogée sur une pédagogie de la morale sportive (*L'enfant et le sport*, 1986), sur le sport féminin comme pratique non violente (*Les femmes : un atout pour construire l'avenir du sport ?*, 2003), sur la responsabilité des médias dans le conditionnement des pratiquants et du public (*Le journaliste et le sport : responsable(s) ou otage(s)*, 2005), sur les valeurs fondatrices du sport (*Sport, fête et société*, 1995 ; *L'enfance du sport ou l'humanisme en jeu*, 1999) et sur leur déperdition (*Le sport malade de ses contradictions,* 2000).

Elle s'est plus particulièrement interrogée sur le rôle que pouvait jouer l'Europe dans la défense de la morale sportive (*L'Europe garante de l'éthique sportive ?* 2002). A l'issue de ces journées de réflexion qui se sont déroulées à Poitiers en 2000 et à Marseille en 2001, elle a rédigé une *Charte pour un sport éthique* qui a été approuvée en Assemblée Générale par chacun des Clubs de l'UNCU, a été envoyée à toutes les Fédérations sportives nationales, a été diffusée dans différents pays européens, a reçu l'approbation de M. ROGGE, Président du CIO.

L'année 2004 ayant été déclarée par l'Europe « année de l'éducation par le sport », l'UNCU a répondu à l'appel d'offres de la Commission de Bruxelles. Son projet ayant été retenu, elle a fait venir l'été dernier, dans diverses villes universitaires françaises, des enfants de dix pays européens différents. Ces enfants ont participé, avec leurs camarades français, aux activités des CLSH à dominante sportive, organisés dans ces villes par les Clubs Universitaires. Ils ont ensemble réfléchi à ce qu'étaient les valeurs du sport et à ce que pourrait être une Charte du jeune sportif européen. Leurs représentants se sont retrouvés à Paris en novembre 2004 pour mettre en

commun leurs idées : ainsi est née la *Déclaration du jeune sportif européen*. Celle-ci a essaimé depuis vers leurs différents pays d'origine. Elle devrait donner lieu, en 2006, à un grand jeu à l'échelle de l'Europe, initié par l'UNCU.

Les Clubs Universitaires restent en effet persuadés que la maîtrise de soi, le respect des autres, les sens de l'effort gratuit, de la solidarité et de la fête n'ont une chance de s'imposer efficacement sur les stades que si une éducation patiente en permet l'acquisition progressive et permanente à chacun dès son enfance. C'est en tout cas le sens continu de leur action.

L'UNIVERSITE ET LE CLUB UNIVERSITAIRE

Leur souci commun de présence dans la Cité et de participation au développement de celle-ci, notamment par une politique en faveur des jeunes et une aide à l'insertion et à la reconversion des athlètes, a développé, au fil des années, leur collaboration ainsi que leur complémentarité, en termes de compétences, d'animation et de formation. De plus, la situation générale relative aux conditions d'utilisation en commun des Installations Sportives gérées par l'Université, a évolué et a influencé les deux parties à poursuivre leur collaboration, tout en tenant compte des conséquences de cette évolution.

Missions du Club Universitaire vis-à-vis de l'Université

Il affirme sa vocation universitaire en prolongeant l'action de l'Université dans les domaines sportif, éducatif et social, par le développement d'une politique de présence dans la Cité, en complémentarité avec les missions de l'Université, dans des secteurs d'activités complémentaires de celles-ci.

Il facilite la participation des étudiants aux compétitions relevant des différentes fédérations sportives, notamment en favorisant, par une politique tarifaire préférentielle, leur adhésion aux différentes sections sportives du Club.

Il contribue, par son action, à la présence de l'Université au sein des instances sportives régionales ou nationales, auxquelles il a accès de par son statut de Club et auprès desquelles il s'engage à défendre les valeurs et les intérêts universitaires.

Il est une structure d'accueil contribuant, par une politique conjointe avec l'Université, à la mise en œuvre d'actions susceptibles de faciliter la préparation et la promotion sociale des athlètes universitaires de haut niveau.
Par sa présence sur le campus durant l'été et, en tous les cas, bien avant l'entrée officielle des Universités, Il assure l'accueil des étudiants étrangers en difficulté d'installation.

Il apporte à l'Université des prestations de service correspondant notamment à l'action permanente menée dans le domaine de la surveillance, de la sécurité et de la bonne tenue des Installations Sportives Universitaires et à sa participation active à la politique de plein emploi des équipements.

Les attentes du Club Universitaire

Elle apporte son soutien au Club Universitaire par tous moyens appropriés dans la mesure où les activités du Club Universitaire cadrent avec les objectifs communs définis ci-dessus.

Elle contribue à la mise en œuvre des moyens humains et matériels indispensables au bon fonctionnement du Club Universitaire, selon des règles à définir, suivant les cas de figure.

Elle confie au Club Universitaire la mission de la représenter au sein du mouvement sportif civil, par le biais de ses sections sportives de compétition.

Elle associe le Club Universitaire à la mise en œuvre de la politique de plein emploi des Installations Sportives Universitaires et confie au Club Universitaire la mission de veiller, en collaboration avec les services du SUAPS, à la bonne tenue, à la sécurité et à la protection des Installations Sportives Universitaires.

Une représentation du Club Universitaire dans la Commission de la Vie de l'Etudiant serait souhaitable pour une meilleure et plus efficace communication entre les deux parties.

En un mot…

L'Université et le Club Universitaire se proposent de prendre toutes mesures utiles tendant à s'assurer une réciprocité de services, en fonction des besoins de l'un et des possibilités de l'autre.

L'Université autorise le Club Universitaire à utiliser et à animer les installations en dehors du temps d'utilisation universitaire, cette disposition ne faisant toutefois pas obstacle à l'organisation, par l'Université, de manifestations ponctuelles avec des partenaires extérieurs, le cas échéant, avec la collaboration du Club.

A ce titre, le Club Universitaire soutient l'action de l'Université, en vue d'assurer leur emploi optimum :

- soit par l'organisation d'activités propres susceptibles de concourir à la politique commune de développement du sport ou d'actions dont la maîtrise d'œuvre lui a été confiée dans le cadre d'un partenariat avec les organismes publics ou privés et qui entrent dans le champ d'activités du Club.
- soit par l'ouverture des installations au public, sous l'autorité et le contrôle de l'Université.
- soit par la recherche d'utilisateurs extérieurs susceptibles d'apporter une participation financière à la gestion des équipements, le Club Universitaire apportant, le cas échéant, ses structures d'encadrements en vue d'assurer la meilleure utilisation possible de ceux-ci.

Ces éléments servent de base à l'établissement de conventions entre le club universitaire et l'université. Un certain nombre existe déjà. L'objectif de l'UNCU est de les compléter pour élaborer une convention cadre avec les universités.





Association Nationale des Etudiants en Sciences
et Techniques des Activités Physiques et Sportives

L'ANESTAPS fut créée en 1999 par les étudiants STAPS, suite aux mouvements de grèves engendrés par la modification de « la loi de 84 sur le sport » et face aux conditions d'études insatisfaisantes dans beaucoup de villes.

Elle regroupait alors 5 associations étudiantes STAPS de France (Nantes, Dijon, Tarbes, Liévin, Besançon).

Ses objectifs sont restés les mêmes, mais ses moyens se sont développés :

- **Représenter et défendre** les étudiants de la filière auprès des pouvoirs publics, Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative et Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- **Sensibiliser, former et fédérer** les étudiants en STAPS, aussi bien au niveau local que national ;
- **Développer le tissu associatif** en mettant en place des rencontres et des échanges entre étudiants de tous les UFR et départements STAPS ;
- **Promouvoir** l'image des STAPS auprès des élèves, des étudiants et des professionnels ;
- **Défendre** les intérêts de l'étudiant STAPS au sein de l'université et son avenir professionnel auprès de l'ensemble des interlocuteurs de nos professions..

Nous réfléchissons, travaillons et proposons des solutions sur les problématiques inhérentes aux études et formations STAPS :

LMD (comparaison et recensement des différentes offres de formation parUFR), débouchés professionnels (mise en relation avec des professionnels issusd'une formation STAPS), travail avec les ministères et différents interlocuteurs sur les contenus de formation, mise en avant des différentes filières STAPS (EducationMotricité, Entraînement Sportif, Activités Physiques Adaptées, management, ergonomie, DEUST), comparaison entre les différentes installations sportives,condition des étudiants salariés...

L'ANESTAPS est composée actuellement de 17 **associations** (Paris V, Caen, Bordeaux, Dijon, Besançon, Valenciennes, Montpellier, Calais, Avignon, Nantes, Grenoble, Chambéry, Lyon, Strasbourg, Nancy, Amiens, Font-Romeu).

Toutes ces associations constituent un **réseau solide et dynamique** permettant la communication entre les étudiants de toute la France, et favorisant le développement de la vie associative.

L'ANESTAPS, au service des étudiants en STAPS et de leurs associations, organise des congrès, combat pour obtenir plus de moyens humains et techniques dans les UFR et lutte pour l'amélioration des conditions de vie de l'étudiant.

Nous mutualisation et générons les expériences.

Cette démarche est menée sans aucune appartenance politique (à l'inverse des syndicats étudiants) ni religieuse, de manière bénévole et ce dans un « esprit STAPS ».

L'esprit STAPS peut se caractériser par l'expérience d'une formation novatrice qui prône l'interdisciplinarité et développe des compétences d'autogestion ; **une formation où l'étudiant choisit et construit lui-même sa formation***

L'engagement associatif se place dans une parfaite continuité de cette définition, c'est aussi pour cela que nous le promouvons.

Nous portons une politique éducative basée sur des principes clairs : **alimenter, cultiver et transmettre.**

L'ANESTAPS œuvre pour que l'étudiant soit capable de s'investir et d'organiser sa propre formation, pour se conduire de manière **autonome,** être **acteur de sa formation** en étant conscient des évolutions de la société.

Notre association est également adhérente à la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes). *Pour nous, adhérer est un acte symbolique, porteur d'un sens, celui de l'adéquation et du partage d'idées.*

Part cette implication, nous pouvons échanger, apprendre et agir en collaboration avec d'autres filières, afin de générer de nouveaux réseaux et d'avoir un discours fort sur les différentes problématiques.

Force de réflexion et d'action. l'ANESTAPS, unique structure nationale représentative des étudiants en STAPS. affirme sa volonté de promouvoir l'échange entre tous les étudiants, afin d'être porteur d'un message construit, réfléchi, significatif et représentatif des étudiants pour l'amélioration constante de notre filière.

Où nous trouver ?.................... Tous les jours à vos côtés !

Comment nous contacter ?   En entrant dans notre association.

Pour plus d'infos

Contact
Mathias ABRAMOVICZ
Président de l'ANESTAPS
06 81 29 98 28
president@anestaps.org



Contribution au débat : « Les STAPS face à la réforme LMD ».

Mise en place de la réforme LMD : l'analyse de l'UNEF

La réforme a été imposée dans les universités contre l'avis des principaux syndicats enseignants et étudiants. Favorable à la construction d'un espace européen pour l'enseignement supérieur, nous étions naturellement acquis à l'idée d'équivalences entre les diplômes des universités européennes. Nous étions par contre opposés aux textes mettant en œuvre la réforme.
Sous couvert d'harmonisation européenne le ministère a sérieusement attaqué les fondements du service public d'enseignement supérieur. La méthode choisie par le gouvernement fut celle de l'autonomie des établissements dans la définition de l'offre de formation et des règles de contrôle des connaissances. L'absence de règles et de critères reconnus publiquement fut également le moyen pour le ministère de négocier par établissement la réforme et de trancher arbitrairement.

Une pédagogie inchangée
La réforme devait être l'occasion pour l'université de repenser son travail pédagogique. L'université massifiée, il fallait permettre, par la pédagogie, la démocratisation dans l'accès aux diplômes. C'est le sens à donner aux projets d'établissements qui promettaient de tout mettre en œuvre pour accueillir des publics divers.
Mise en place à moyens constants, la réforme LMD n'a pas permis une amélioration sensible des conditions d'études dans les universités, ni une transformation des pratiques de transmission du savoir.
Le tutorat, dans des formes inchangées par rapport à l'ancien système, demeure le principal support d'accompagnement pédagogique. Alors que les textes prévoyaient que les cours magistraux soient limités à la moitié des enseignements, la plupart des universités ont reconduit l'existant. L'évaluation des enseignements, rendue obligatoire par les textes d'avril 2002, n'est mise en place que dans la moitié des universités et les étudiants sont généralement peu associés. En ce qui concerne le rapport contrôle continu/contrôle terminal, on assiste globalement au maintient de l'existant même si la tendance est au développement du contrôle continu.

Les droits des étudiants attaqués

La réforme accorde aux universités une autonomie plus importante que ne le prévoyait les textes de 1997 dans la définition des règles de contrôle des connaissances. Les règles d'examens varient beaucoup selon les universités, les étudiants ne sont ainsi plus égaux en droits.
La réforme a été l'occasion pour les partisans du renforcement de la sélection à l'université de rétablir des règles rétrogrades. De nombreuses universités ont introduit des notes éliminatoires alors que cette pratique était condamnée par l'arrêté de 1997.

La règle des deux mois entre la première et la seconde session d'examens est mise à mal au prétexte de la mise en place de « dispositions pédagogiques particulières » dans de nombreuses universités. Dans les faits, les « dispositions pédagogiques » évoquées s'avèrent très largement insuffisantes voire inexistantes. De plus, le resserrement constaté dans de nombreuses universités du calendrier universitaire conduit celles-ci à supprimer la semaine de révision placée avant les examens de la première session.

Les textes de la réforme prévoient une compensation organisée à minima sur le semestre. La moitié des universités en ont profité pour supprimer la compensation annuelle des notes. Pourtant cette disposition permet une évaluation plus juste des compétences acquises par l'étudiant, elle est en cohérence avec la démarche pluridisciplinaire et prend en compte la progression de l'étudiant sur l'année. D'autre part, la semestrialisation intégrale est contraire aux rythmes de vie des étudiant et renforce les lourdeurs administratives dans les établissements.
Nous pourrions également évoquer la suppression du passage conditionnel dans la majorité des universités ou encore la non capitalisation des ECUE (Eléments Constitutifs des Matières) dans plus de la moitié des

établissements. Par ailleurs, alors que l'anonymat des copies était garanti dans l'arrêté de 1997, il ne figure pas dans les textes d'avril 2002.

Enfin, le nouveau découpage licence/master est prétexte pour certains à l'installation d'une sélection après la licence. C'est déjà le cas dans les universités de Marne La Vallée et d'Aix Marseille 3.

Le cadre national des diplômes mis à mal

L'instauration des nouveaux grades L, M et D devait permettre une meilleure lisibilité des diplômes à l'échelle européenne. S'il est incontestable que les niveaux standards 3, 5 et 8 faciliteront la reconnaissance européenne des diplômes, l'absence de cadre national des intitulés des diplômes universitaires français a engendré un éclatement des formations. Chaque université a proposé ses intitulés de domaines, mentions et spécialités.
Concrètement, les champs disciplinaires couverts par les nouveaux intitulés de formations ne sont pas les mêmes selon les universités. Un domaine peut ainsi recouvrir un champ disciplinaire plus large dans une université que dans une autre (par exemple, « Droit économie gestion » à Besançon contre « Droit » à Limoges). Les intitulés des disciplines peuvent également être différents selon les universités (« Droit » à Poitiers contre « Sciences Juridiques » à Paris 5).
Il n'y a pas, non plus, de logique dans la hiérarchie entre les domaines et les mentions. Certains intitulés de domaines sont des intitulés de mentions dans d'autres universités (domaine « Economie Gestion » à Toulon et mention de licence « Economie Gestion » au Havre dans un domaine plus large).
En ce qui concerne les masters, certaines universités ont fait le choix de reconduire les intitulés de domaines de licence, d'autre ont fusionné des domaines de licence.
Ces mesures ont pour effet d'affaiblir la lisibilité de la carte nationale des formations. Ce désordre a également pour conséquence de diminuer les possibilités de mobilité des étudiants. L'absence d'intitulés communs empêche les procédures d'acceptation automatique.
Enfin, cet éclatement procède d'une logique de compétition entre les universités. L'autonomie accordée est mise au service de la recherche permanente d'attractivité aux dépend des logiques de coopération. A ce jeu là, toutes les universités ne sont pas au même niveau et certaines se voient dans l'obligation de spécialiser à outrance leur offre de formation au détriment de l'égal droit des étudiants à recevoir un enseignement de qualité dans la filière de leur choix.

Les STAPS à l'heure de la réforme LMD

Au-delà des considérations générales évoquées ci-dessus, la mise en œuvre de la réforme LMD dans la filière STAPS interroge.

L'offre de formation master et la recherche à défendre
Longtemps le ministère a voulu utiliser la réforme pour affaiblir la filière dans les universités. Il a été ainsi longtemps question de supprimer l'offre de formation après BAC + 3. Les partisans de cette suppression prétendant que la recherche propre dans le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives n'existe pas. Les masters faisaient les frais de cette analyse au détriment des apports réels de la recherche en la matière et des débouchés professionnels avérés.
Si les masters ont finalement été habilité, il faudra porter une attention toute particulière au maintien des différentes spécialités dans l'offre de formation globale.

L'université publique doit préparer à l'exercice de tous les métiers qui concernent les activités physiques et sportives

Le LMD doit nous permettre de poser la question de l'unification de l'enseignement supérieur. Cette idée concerne les rapports entretenus entre les grandes écoles et les universités. Elle concerne également les rapports entre les ministères qui habilitent la délivrance de diplômes professionnels.
Aujourd'hui, à côté des formations enseignées à l'université, des écoles, sous tutelle du ministère de la jeunesse et des sports, délivrent des diplômes professionnels dans le domaine des activités physiques et sportives. C'est le cas, en particulier, du BESS (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif).
A l'heure où les attaques sont nombreuses contre la filière STAPS (recherche - postes au concours), il faut donner à l'université le soin de préparer les étudiants à tous les métiers en lien avec la discipline.
En intégrant les formations dispensées sous la responsabilité du ministère de la jeunesse et des sports, l'université pourrait donner aux étudiants des perspectives d'insertion nouvelles. Cette assimilation favorisera également le développement de la recherche dans la discipline.

Contribution du SNEP Créteil : les universités militantes !

Faisons enfin ensemble une EPS et un Sport Scolaire ambitieux, dans un Service Public de qualité

Depuis de nombreuses années, les politiques éducatives mettent en cause la mission et les exigences culturelles de l'école dans tous les domaines.

Nombres d'enseignants (souvent isolés), au sein des établissements, se questionnent sur leurs pratiques, sur leurs formations, sur la qualité de leur enseignement. D'autres, ne s'interrogent plus.

● Quotidiennement, l'enseignement et l'évaluation des sports collectifs, de la gymnastique, des activités artistiques… sont sources d'incertitudes et révèlent les difficultés liées au niveau souvent incertain de maîtrise et d'analyse des APSA. **Pourtant**, les formations initiales semblent en difficulté pour proposer des contenus disciplinaires fiables efficaces et adaptés. Et ce d'autant qu'elles sont soumises aux contraintes de maquettes contestables (préconisant une survalorisation des sciences humaines au détriment de l'analyse des APSA), aux insuffisances de moyens humains et matériels, à la gestion des flux d'étudiants, à la marginalisation des pratiques.

● Qui peut aujourd'hui relever le pari de l'égalité des chances, de progrès et de réussite pour tous ses élèves dans l'ensemble des « activités supports », et être réellement concepteur de son enseignement, dans des conditions de travail parfois difficiles (transports, installations) ? **Pourtant**, l'élaboration des récents textes collèges et lycées n'a laissé que peu de place aux débats critiques. La profession en est souvent réduite à se cantonner à un rôle d'application, d'autant que l'offre actuelle de formation continue tend à être diminuée, voire malheureusement, à devenir lieu d'injonctions officielles.

● Malgré les discours qui se multiplient sur les « compétences transversales », et les objectifs généraux, ceux-ci ne permettent pas de surmonter dans les pratiques quotidiennes, l'échec (les éternels débutants), les ségrégations, le sexisme, et de faire de l'EPS un lieu de réussite pour tous.
Pourtant la mise en œuvre progressive de l'autonomie des établissements *(initiée par la définition de projets EPS d'établissement sans référence affirmée à des compétences nationales validées et reconnues, suivie de la définition de contrats d'objectifs pédagogiques locaux),* va accroître les discriminations et les inégalités. Faut-il voir dans ces choix politiques, une voie royale vers un éclatement d'un **Service Public d'Education de qualité identique pour tous** largement envié en Europe ?

● En définitive, La Loi Fillon et la mise en place du socle commun, l'application dès janvier 2006 de la Loi Organique relative à la Loi de Finance (LOLF) ne font-elles pas craindre une remise en cause de l'EPS et du Sport scolaire pour tous, au sein de tous les établissements ?

Ne pouvant pas nous satisfaire de la situation actuelle et laisser enterrer l'ambition d'une EPS de qualité pour tous nos élèves :

Il est temps, aujourd'hui, de comprendre pourquoi et comment les contenus sont un enjeu majeur des batailles politiques, idéologiques, économiques, sociales.
Il est temps d'enrichir le débat, d'ouvrir le champ des possibles en matière de contenus culturels, de promouvoir le pluralisme, de partager et échanger sur nos pratiques, nos expériences.
Il est temps de permettre aux enseignants néo-titulaires d'avoir accès à une certaine maîtrise des contenus leur évitant de s'écœurer du métier ;
Il est temps enfin de partir de la réalité quotidienne, des processus d'apprentissage concrets pour montrer que l'échec n'est pas irrémédiable et que les textes officiels véhiculent une conception formelle et figée des savoirs et savoirs faire des APSA en EPS.
En résumé, il est temps de formuler des propositions alternatives pour revitaliser les formations, l'EPS et le Sport Scolaire.

C'est dans ce sens qu'un certain nombre de militants du SNEP de l'Académie de Créteil ont tenté d'ouvrir le débat en mettant en place un premier stage « Universités Militantes » en mai 2005.

Démarche nouvelle ? Dans tous les cas le SNEP a depuis de nombreuses années appelé à dépasser un syndicalisme de refus dogmatique permanent ou de corporatisme étroit.

Il a inauguré, depuis le congrès de Montargis (1995), la nécessité d'élaborer un véritable « projet social et culturel » à tous les niveaux, pour mettre en rapports « le revendicatif » et le « professionnel », en perpétuant « tradition de rébellion et identité culturelle », exigences disciplinaires et pluralisme.

Les problématiques et les hypothèses suivantes ont été proposées à la réflexion

● l'idéologie de la loi Fillon et du socle commun minimum s'appuie sur la crise de l'école, de ses contenus et un soi-disant « bon sens » : *pour les élèves en difficulté cela ne sert à rien d'en rajouter du point de vue des exigences culturelles.*
Cette idée triviale devient majoritaire (concrétisant ainsi la fatalité de l'échec scolaire et de la ségrégation sociale).
Les hypothèses proposées par les U militantes tenteront de montrer, *a contrario*, que les élèves en échec ont besoin de contenus exigeants leur permettant de savoir à tout moment pourquoi et comment ils apprennent, pourquoi et comment ils peuvent réussir (« mode d'emploi » de l'élève). Cette conception vivante de la culture et des apprentissages éclaire « *la spécificité et le sens de la discipline ou de l'objet de savoirs visés.* » (J.Y Rochex)

● Les textes officiels EPS ont forgé une conception dominante, quasi évidente, de « bon sens », de la discipline : « l'EPS ne se confond pas avec les APSA », « les familles d'activités », «la transversalité », «une EPS polyvalente et équilibrée », « les cycles »…..
Les textes, les contenus de formation font peu cas des enjeux culturels et éducatifs des formes de compétitions, des règlements, des techniques.
Les hypothèses proposées par les U militantes tenteront de montrer, a contrario, que les textes véhiculent une conception « virtuelle et faible » de la culture. Ils développent une conception «intellectualiste et formelle » en édictant des présupposés non démontrés sur l'organisation de l'EPS et ses apprentissages : « il n'y a d'éducation que dans le général », (la multi-activité).
Ils n'octroient aux APS qu'un rôle secondaire de « support », pour multiplier les « expériences corporelles »… au mépris de la réalité du temps, des conditions concrètes d'apprentissage des élèves et de la spécificité culturelle irréductible à chaque APSA.
Mais *à vouloir apprendre trop de choses, on n'apprend rien du tout.*
Le socle commun, en tant que forme commune minimaliste et utilitariste des savoirs se concrétise par une conception techniciste traditionnelle, morte, figée des savoirs et savoir-faire, des règlements, des techniques (listes d'interdits, gestes de base élémentaires, pré-requis techniques) qui débouche, pour de nombreux élèves, sur des acquis très faibles voire inexistants dans les conditions réelles d'apprentissages, avec des cycles de 6 à 8 séances.
Cette « conception critique » des contenus permet également de mieux appréhender les significations éducatives des compétitions ; elle propose une relecture, une reconstruction des différentes modalités de « rencontres-compétitions », au service d'apprentissages maîtrisés, réussis, couplant performances et attitudes de respect, de solidarité.

Mise en œuvre
A partir de ces « hypothèses-débats », les participants aux universités militantes élaboreront des propositions basées sur l'analyse de la gymnastique et du volley (pour commencer) afin de les expérimenter dans leurs cycles.
Chacun des participants filmera alors ses classes, ses élèves toutes les 6 séances (6,12,18,24), dans la mesure du possible, pour tenter de décrire, analyser, systématiser les processus concrets et réels d'apprentissage.
Les stages de fin d'année, (Mai, Juin), permettront alors d'échanger, de débattre sur les hypothèses, les analyses et les résultats d'expériences, et d'élaborer un nouveau plan de travail.
Stages d'un type nouveau alliant réflexions critiques sur les idéologies et revendications, ambitions théoriques et pratiques « savantes » quotidiennes, les universités militantes appellent à des échanges, au pluralisme, aux débats d'idées ainsi qu'à la mise en place de réseaux inter-académiques.

Bobigny le 21 Octobre 2005